

L'honorable M. McInnes, secondé par l'honorable M. Robitaille, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des mémoires, lettres ou télégrammes adressés au département de l'Intérieur ou à quelqu'un des membres du Conseil privé au sujet des règlements sur les terres et les bois, applicables aux terres fédérales dans la Colombie-Britannique.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier avec un bill intitulé : "Acte autorisant l'octroi de nouvelles subventions aux chemins de fer y désignés et établissant de nouvelles dispositions pour leur construction et exploitation efficace," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la troisième lecture du bill intitulé : "Acte modifiant de nouveau les actes concernant le chemin de fer canadien du Pacifique et pourvoyant à son achèvement et à son exploitation efficace,"

L'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith, a proposé :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit amendé comme suit :

Insérez ce qui suit à la fin du deuxième article : "et les dispositions du trente-cinquième article de la charte de la compagnie s'appliqueront aux bons à émettre et à tout acte de mortgage à passer sous l'autorité du présent acte."

La question de concours ayant été mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. McInnes (New-Westminster) a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé à un comité de toute la Chambre pour que la clause suivante y soit ajoutée :

"Nonobstant tout ce qui est contenu dans l'Acte du chemin de fer canadien du Pacifique, 1884, ou dans tout amendement à cet acte, le gage du gouvernement sur le chemin de fer canadien du Pacifique s'appliquera et s'étendra à tout prolongement de ce chemin vers English Bay ou Coal Harbor."

Après débat, le dit amendement à la motion principale a été retiré avec la permission de la Chambre.

La question de concours ayant été mise de nouveau sur la motion principale,

L'honorable M. McInnes (New-Westminster), secondé par l'honorable M. Pelletier, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit amendé par l'addition de ce qui suit comme clause A :

Clause A.

"Dans le cas où la compagnie, par l'extension de sa ligne principale, ou par la construction de quelque embranchement, ou par quelque convention pour l'acquisition ou la location de la ligne d'une autre compagnie, ou par quelque convention de circulation sur la ligne d'une autre compagnie, ou par quelque arrangement de trafic